

REF : SC/DB/MP

Magny-Cours, le 16 novembre 2022

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Le Concours Général Agricole se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 25 février au 5 mars 2023.

### 1-Organisation

**Le Concours Charolais se déroulera le jeudi 2 mars de 13h00 à 16h00.**

Notre race dispose de 47 places avec rotation, décomposées de la façon suivante :

- Une section complète de 5 mâles (à définir après le passage de la commission de sélection) sera exposée dans l'allée prestige du Salon International de l'Agriculture dès l'ouverture du SIA.
- Une présentation de 6 génisses ou vaches de moins de 8 ans, engagées sous un signe de qualité adhérent à l'OS Charolais France (Association Charolais Label Rouge, AOP Bœuf de Charolles) avec de bonnes aptitudes bouchères (conformation U+, E-, E=) inscrites au Livre Généalogique (Livre A+) sera exposée au Salon de la rotation jusqu'à la fermeture.
- 36 reproducteurs en concours qui arriveront mardi soir jusqu'à la fin du salon.

### 2-Engagement

Pour engager vos reproducteurs au Concours Général Agricole Charolais 2023, il vous suffit de nous retourner avant le **09/12/2022** le formulaire **de proposition d'engagement dûment complété, y compris vos coordonnées (numéro de téléphone portable et adresse mail)**.

Toutes les communications relatives au sanitaire, de la date et heure du passage de la Commission de Sélection se feront par mail et/ou téléphone.

Nous vous conseillons de déclarer les animaux que vous souhaitez présenter pour le Concours Général Agricole 2023 même si votre décision n'est pas définitivement arrêtée. Il vous sera possible de les désengager avant le passage de la sélection des animaux.

Vous trouverez ci-joint les conditions d'engagement des animaux.

### 3-Aide financière

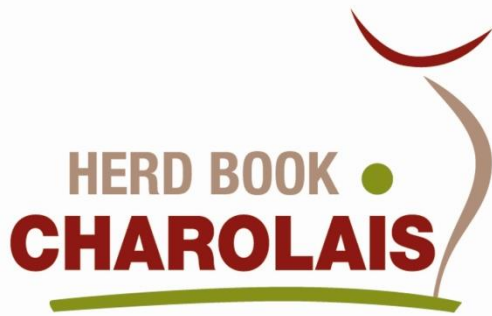
A l'écoute de ses adhérents, le Herd Book Charolais accompagnera à nouveau les éleveurs qui font la promotion de la race à l'occasion de ce grand événement. **L'aide financière de 450€/femelle, pour une participation de 15 femelles suitées, est donc reconduite.**

Toutes les informations concernant le SIA vous seront communiquées le matin de la vente de la Station d'Evaluation « Bien naître » du Marault, soit le jeudi 19 janvier à Magny Cours.

Veillez croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e), en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président,

S. CLUZEL



**CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE**  
**Salon International de l'Agriculture – 2 mars 2023**  
**Paris Porte de Versailles**

Le Concours Général Agricole se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 25 février au 5 mars 2023, **dans le Pavillon 1.**

Le **concours général charolais** aura lieu le **jeudi 2 mars de 13h00 à 16h00**

**Composition des sections**

**Mâles**

- 1<sup>ère</sup> section - M1 : mâles nés du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021
- 2<sup>ème</sup> section - M2 : mâles nés du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020
- 3<sup>ème</sup> section - M3 : mâles nés du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019
- 4<sup>ème</sup> section - M4 : mâles nés avant le 1<sup>er</sup> août 2018

**Femelles**

- 1<sup>ère</sup> section - F1 : génisses nées du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021
- 2<sup>ème</sup> section - F2 : vaches suitées nées du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020
- 3<sup>ème</sup> section - F3 : vaches suitées nées du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019
- 4<sup>ème</sup> section - F4 : vaches suitées nées du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2018
- 5<sup>ème</sup> section - F5 : vaches suitées nées avant le 1<sup>er</sup> août 2016

**Les veaux des vaches suitées devront être nés du 01/08/2022 au 13/02/2023.**

En fonction du nombre d'engagements, les sections pourront être redéfinies ou supprimées pour disposer d'au minimum 3 animaux dans une même section.

## Conditions d'engagement des animaux

1. Seuls les éleveurs adhérents du Herd Book Charolais à jour de leurs cotisations peuvent présenter des animaux.
2. Tout animal certifié A+ par le HBC peut être présenté à la commission de sélection pour concourir au Concours Général Agricole 2023 du Salon International de l'Agriculture. Les animaux certifiés A+ n'ayant jamais participé à un concours reconnu, peuvent également être présentés à la commission de sélection.
3. Les animaux engagés doivent obligatoirement avoir été soumis au contrôle de performances l'année de leur naissance : poids naissance, poids à 210 jours connus.
4. Les femelles âgées de plus de 3 ans 6 mois doivent avoir obligatoirement produit. Pour chacune d'elles, le rapport

$$I = \frac{\text{Âge au 28 février} - \text{âge au 1er vêlage}}{\text{Nombre de vêlages}}$$

doit être inférieur à 540 jours. L'avortement accidentel peut être considéré comme vêlage. Toutes justifications (déclarations de naissance notamment) doivent être jointes au dossier.

5. Aucun animal devra être concerné par la mesure césarienne.
6. Les animaux doivent appartenir depuis cinq mois au moins, à la date d'ouverture du Concours Général Agricole, à l'éleveur ou à l'agriculteur, à la Société, à l'Association ou au Syndicat d'Élevage résidant en France qui les engage.
7. Seuls, les animaux ayant remporté un prix de Championnat en 2022 pourront prétendre à un Rappel de Championnat en 2023. Un animal ayant remporté un prix de Championnat ou un Rappel de Championnat aux Concours de Paris antérieurement à 2021, aura la possibilité de concourir de nouveau en section.

## Commission de sélection des animaux

Une commission de sélection mandatée par le Conseil d'Administration du HBC et dont la décision est souveraine, visitera tous les animaux début janvier (du 9 au 13 janvier) pour obtenir une présentation raciale de qualité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le HBC au **03 86 59 77 07** ou par mail [mperraudin@charolaise.fr](mailto:mperraudin@charolaise.fr).